



**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

Asbl GREOVA

COMMUNE DE NEUPRE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

PV de la réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)
Le 3 mai 2022 à 19h30

Membres de la CLDR : présents (P), absents (A) ou excusés (E)

Président			
P	Mathieu BIHET		
Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
E	Alain Gérard KRUPA	P	Françoise de LAMINNE de BEX
P	Sonia KOZLOWSKI	E	Heidi THOMS
Citoyens membres			
Effectifs		Suppléants	
A	Jean-Philippe BLOOM	E	Frédéric DEGRAVE
P	Edouard DAVID	A	Maryline FRANCKEN
P	Françoise DUMONT	E	Christine HUSKIN
P	Eric GAVRAY	P	Olivier ANSIA
P	Florence GOFFINET	A	Alma DETING
P	Julie LABELLE	E	Aurore BERHIN
P	Thierry LANNOY	A	Paul BISCHOPS
P	Marie-Ange-LECLERE (E) -> Maryline HENROTIN	E	Bernadette JANSSEN
P	Christian VRANKEN	P	Claude LANNOIS

Bourgmestre	
E	Virginie DEFRANG-FIRKET
Employées administratives ADL	
P	Laurence LECLERCQ
P	Monique LIMBURG
Agents de développement du GREOVA	
P	Julie NOËL
P	Maud LACASSE

Ordre du jour	
1.	Introduction par Mathieu Bihet, <i>Président de la CLDR et Echevin</i>
2.	Approbation du PV de la réunion du 2 décembre 2021
3.	Présentation des fiches priorisées en lots 2 et 3
4.	Priorisation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3
5.	Complément d'informations pour les fiches-projets du lot 1
6.	Divers (dont la démission de Mme Marie-Ange LECLERE)
7.	Conclusion
8.	Annexes

1. Introduction

M. BIHET, *Président de la CLDR et Echevin*, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il porte une attention toute particulière à Mme HENROTIN qui rejoint cette commission, en remplacement de Mme LECLERE ayant démissionné le 28 janvier 2022. M. BIHET remercie également les personnes présentes à cette réunion, ô combien importante.

Aujourd'hui, M. BIHET explique que la CLDR se réunit dans le cadre de la priorisation des fiches-projets (lots 2 et 3) qui sont elles-mêmes le résultat du travail des Groupes de travail. Un document a été distribué, en cette séance, aux membres présents de la CLDR. Ce document reprend un résumé de chaque fiche des lots 1, 2 et 3 pour leur permettre d'avoir une vue plus concrète des projets.

Pour rappel :

- Lot 0 : *Participation citoyenne et/ou soutien communal – Réalisations possibles sans gros subsides et avant validation du PCDR par la Rw, Région wallonne ;*
- Lot 1 : *Gros projets prioritaires nécessitant entre autres des subsides du DR, Développement Rural, après la validation du PCDR par la Rw ;*
- Lot 2 : *Projets à réaliser idéalement endéans les 6 premières années des 10 ans du PCDR validé par la Rw ;*
- Lot 3 : *Autres projets susceptibles un jour d'être encouragés par le DR (en fonction des opportunités).*



Mme NOËL précise que les projets des lots 1, 2 et 3 doivent attendre que le PCDR soit finalisé et validé par le PAT pour pouvoir être réalisés. Cependant, les lots 0, quant à eux, peuvent déjà être réalisés, engrangés et poursuivis avant la validation du PCDR (ex. : charte de la ruralité).

Fin 2022, l'objectif sera de mettre à l'étude les projets des fiches classées en lot 1. En effet, M. BIHET aimerait aboutir à la finalisation du PCDR de Neupré pour cette fin d'année et ainsi le présenter au PAT, *Pôle d'Aménagement du Territoire*, début 2023.

2. Approbation du PV de la réunion du 2 décembre 2021

Aucune remarque n'est faite, le PV de la réunion du 2 décembre 2021 est donc approuvé à l'unanimité.

3. Présentation des fiches priorisées en lots 2 et 3

Mme NOËL rappelle que les différentes fiches avaient été présentées, oralement, lors de la réunion du 2 décembre 2021. Comme M. BIHET l'a expliqué, des résumés leur ont été proposés afin de leur permettre d'avoir une vision plus concrète des projets et d'ainsi, leur faciliter la hiérarchisation au sein des lots.

Voici les intitulés des fiches-projets, résumées qui ont fait l'objet d'une priorisation en lots 2 et 3 :

LOT 2

1. ENTITE, Acquérir un terrain à bâtir ou un bâtiment à réhabiliter pour y accueillir un atelier rural

Le projet consiste à créer un atelier rural sur un terrain communal, dans un bâtiment à construire ou sur une surface à réhabiliter en vue de faciliter la création d'entreprises et/ou l'expansion/la diversification des entreprises existantes. Cet atelier rural sera loué à des prix démocratiques, pour une durée limitée, par la Commune aux acteurs locaux.

5. ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Améliorer l'expérience et les infrastructures au sein du réseau de modes doux inter-villages et supra-communal

Ce projet se veut complémentaire à celui de la fiche 4 abordant la mobilité dite utilitaire. Cette fiche-ci, quant à elle, cible plus particulièrement la mobilité dite récréative et plus particulièrement l'expérience vécue par les usagers doux via :

- Des infrastructures conviviales et pratiques à proximité des liaisons douces ;
- Un nouveau balisage ;
- Des infrastructures pour PMR, poussettes, jeunes enfants, etc.
- Des panneaux d'informations ludiques et interactifs ;
- De nouvelles cartes avec un contenu amélioré (papier et numérique) ;
- Le développement de balades thématiques.

7. ROTHEUX, Réaménager le centre du village en un espace de convivialité en veillant aux paramètres de mobilité

Le projet a pour objectif d'offrir aux citoyens un nouveau centre de village, plus dynamique et plus convivial qu'auparavant tout en veillant aux paramètres de mobilité. L'objectif est de pouvoir les relier par des trottoirs sécurisés, des petites liaisons en sites propres et de dynamiser l'ensemble par des espaces réservés aux piétons. En outre, un parking sera réalisé afin de permettre à tous de stationner en dehors de la zone centrale, tout en étant proche cependant des services. Enfin, le centre sera davantage verdurisé.

11. ENTITE, Construire un pirsch ou d'autres plateformes en bois, de préférence de petites tailles, offrant des points de vue remarquables sans dénaturer le(s) paysage(s)

Les pirsch et autres potentielles plateformes rappelleront l'importance des points hauts (anciens points de guet durant les guerres) et donneront également aux visiteurs qui en feront l'ascension un point de vue incomparable. Ces éléments devront parfaitement se fondre dans le paysage afin de conserver le caractère rural de la région. Pour ce faire, il s'agirait d'y aménager une tour ou autre plateforme, de petite taille, en bois de préférence. Différents lieux pourraient être proposés tels que, par exemple : derrière l'école de Rotheux, à Strivay, à Bonsgnée, etc.

12. RIMIERE, Réhabiliter et sécuriser un espace de jeux existant au vu de sa fréquentation importante par les jeunes de la commune

Le projet consiste à doter d'aménagements sécuritaires un espace existant situé à l'embranchement entre la rue de la Gotte et la rue de l'Oseraie. En effet, cet espace vert, actuellement équipé de deux paniers de basketball et goals de foot, est fort fréquenté par les jeunes de la commune. Tout sera mis en place pour sécuriser les abords, préserver la popularité de ce site apprécié et limiter les désagréments subis par les riverains.

LOT 3

3. ENTITE, Construire ou acquérir un bâtiment dans le but d'y créer un commerce partagé afin de développer le commerce local et de valoriser le circuit-court

Le projet consiste à créer un commerce partagé idéalement situé. Il s'agirait d'un bâtiment ou d'une partie de bâtiment dédié(e) exclusivement aux producteurs locaux de la commune, mais également des communes avoisinantes. In fine le but serait de créer une coopérative regroupant l'ensemble des producteurs désireux de faire partie du projet et intéressés par une vente directe de leurs produits aux consommateurs. En dehors des heures d'ouverture, des distributeurs réfrigérés seraient mis à disposition pour permettre à la population de se fournir à tout moment.

8. ENTITE, Acquérir un/des terrain(s) pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social

Le projet consiste à offrir aux Neupréens la possibilité de pouvoir profiter d'espaces de convivialité fédérateurs. Concrètement, le lien social intergénérationnel ainsi que l'attractivité des lieux seront insufflés à ces espaces grâce, notamment, aux aménagements suivants :

- Installation de parcours *vitae*, d'aires de jeux, de potagers collectifs, de terrains de pétanque et d'autres infrastructures susceptibles de rassembler toutes les générations ;
- Aménagements potentiels associés à des lieux déjà ciblés ;
- Installation de bancs et tables en suffisance dans tous les quartiers pour y créer davantage de zones de rencontre.

La maintenance et de la gestion de toutes ces infrastructures souhaitées sont à prendre en compte pour leur pérennisation.

9. ENTITE, Sensibiliser au maillage écologique et développer la biodiversité via la création de mares et autres espaces naturels associés à des espaces paisibles et pédagogiques

Combinée à ces petits espaces conviviaux, une mare, par exemple, pourrait ici et là diversifier le potentiel didactique d'un site et répondre au besoin de préservation de la nature et de développement de la biodiversité. Il serait aussi opportun que ces espaces principalement dédiés à la nature soient dotés de panneaux d'informations sur la nature des espèces présentes, des essences des plantes, etc. afin de sensibiliser, entre autres les écoles. Le but est de faire prendre conscience, à l'aide de mares ou autres éléments pouvant se rattacher à la nature, de la richesse de la biodiversité et de l'importance de la préserver tout en profitant d'un cadre paisible et convivial.

10. PLAINEVAUX, Créer un parc (découverte) nature rue Sablière menant au site de la Roche aux Faucons

Le parc à l'entrée du côté neupréen, vers la Roche aux Faucons, lisière d'une superficie d'environ 4.000m², sera mis au profit du développement de la biodiversité et des espèces qui se raréfient dans la région. Cet espace sera développé de façon vraiment naturelle. Diverses infrastructures y verront le jour telles qu'un espace de pique-nique, la plantation d'arbres et d'essences qui permettront de créer un arboretum, une mare pédagogique, des départs de balades mieux définis, des panneaux pédagogiques, des zones de refuge pour les petits reptiles sous forme d'abats de troncs séchés, etc.

14. ENTITE, Créer des logements pour jeunes à loyer modéré

Le projet consiste à offrir la possibilité aux jeunes de commencer à résider à Neupré tout en payant un loyer modéré facilitant leur entrée dans la vie active. L'objectif est donc, en les aidant à se fixer à long terme, de garder les jeunes au sein de la commune.

Après analyse de la faisabilité par les services compétents, certains tronçons du maillage cyclo-pédestre prévus dans la fiche 4 du lot 1 ont dû être adaptés. De plus, d'autres sont à prévoir en lot 3 car les acquisitions nécessaires sont très hypothétiques voire incertaines. Vu le potentiel et l'intérêt que représentent ces liaisons incertaines dans le réseau global, les Agents de développement, l'ADL et Mathieu BIHET ont proposé de les conserver en les transférant au sein d'une nouvelle fiche à inscrire dans le **lot 3** :

15. ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, compléter et parfaire le réseau cyclable et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines

Le projet consiste à compléter les maillons déjà repris en lot 1 par les maillons dont la réalisation dépend d'opportunités d'acquisitions incertaines mais qui pourraient s'avérer très utiles afin de multiplier les circuits cyclo-piétons sur l'ensemble de la commune pour faciliter au quotidien la mobilité douce entre Neupré et ses communes voisines. Des chaînons, autres que ceux prévus en lot 1, réalisés ou en cours, pourraient venir parfaire ou compléter ce maillage afin d'aboutir à un réseau complet et cohérent.

4. Priorisation des fiches-projets au sein des lots 2 et 3

Les membres de la CLDR, la Commune et les Agents de développement ont déjà procédé à un classement des fiches-projets en lot (0, 1, 2 et 3) lors de la précédente CLDR. **La priorisation avait été faite stratégiquement en tenant compte, pour chaque lot, d'une certaine équité entre les villages, d'une diversité dans les domaines et la nature des projets, d'un attrait pour le Développement Rural, etc.** Une équité dans la nature et domaines des projets doit également être respectée dans le classement de ceux-ci au sein des lots. Par exemple, si la CLDR souhaite donner priorité à la mobilité douce au sein du lot 2, il serait judicieux de privilégier d'autres domaines au sein des lots 1 et 3 tels que la biodiversité, le socio-culturel, le patrimoine, l'économie, etc.

L'objectif de cette CLDR sera donc de classer les fiches-projets au sein des lots 2 et 3 afin de leur donner un ordre de priorité pour leur réalisation. Cette hiérarchisation des fiches-projets reste, bien entendu, assez théorique. En effet, dans les faits, si l'opportunité se présente de réaliser la fiche 2.5 avant la 2.1, la Commune ne sera pas pénalisée par la Région Wallonne. Cependant, il est primordial de rappeler que la fiche 1.1 sera à exposer au PAT, *Pôle d'Aménagement du Territoire*, lors de la présentation du PCDR et donc à réaliser en premier lieu. La hiérarchisation des fiches-projets au sein du lot 1 se fera lors de la prochaine CLDR.

Mme NOËL propose aux membres présents de prendre un peu de temps afin de procéder chacun à un pré-classement avant une mise en commun. Une fois le délai de réflexion imparti, chaque membre a pu partager son point de vue ainsi que son classement. Un échange a eu lieu avant de procéder à celui-ci. Une fois les avis échangés, en fonction de la majorité, un classement a été effectué avec accord, à l'unanimité des membres présents en cette séance.

Fiches-projets	Priorisation	Décision
LOT 2		
1. <i>ENTITE, Acquérir un terrain à bâtir ou un bâtiment à réhabiliter pour y accueillir un atelier rural</i>	LOT 2. ... ?	2.4
5. <i>ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Améliorer l'expérience et les infrastructures au sein du réseau de modes doux inter-villages et supra-communal</i>	LOT 2. ... ?	2.2
7. <i>ROTHEUX, Réaménager le centre du village en un espace de convivialité en veillant aux paramètres de mobilité</i>	LOT 2. ... ?	2.1
11. <i>ENTITE, Construire un pirsch ou d'autres plateformes en bois, de préférence de petites tailles, offrant des points de vue remarquables sans dénaturer le(s) paysage(s)</i>	LOT 2. ... ?	2.5
12. <i>RIMIERE, Réhabiliter et sécuriser un espace de jeux existant au vu de sa fréquentation importante par les jeunes de la commune</i>	LOT 2. ... ?	2.3
LOT 3		
3. <i>ENTITE, Construire ou acquérir un bâtiment dans le but d'y créer un commerce partagé afin de développer le commerce local et de valoriser le circuit-court</i>	LOT 3. ... ?	3.3
8. <i>ENTITE, Acquérir un/des terrain(s) pour y créer un/des espace(s) de convivialité avec des aménagements en faveur du lien social</i>	LOT 3. ... ?	3.1
9. <i>ENTITE, Sensibiliser au maillage écologique et développer la biodiversité via la création de mares et autres aménagements naturels associés à des espaces paisibles et pédagogiques</i>	LOT 3. ... ?	3.2
10. <i>PLAINVAUX, Créer un parc (découverte) nature rue Sablière menant au site de la Roche aux Faucons</i>	LOT 3. ... ?	3.4
14. <i>ENTITE, Créer des logements pour jeunes à loyer modéré</i>	LOT 3. ... ?	3.5
15. <i>ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, compléter et parfaire le réseau cyclable et renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines</i>	LOT 3. ... ?	3.6

5. Complément d'informations pour les fiches-projets du lot 1

Il est important de rappeler qu'une fiche ne peut être activée qu'une seule fois. Si elle est composée de plusieurs petits projets, ceux-ci devront être appréhendés en même temps lors de l'activation.

En ce qui concerne les fiches du lot 1, une prochaine réunion verra le jour durant le second semestre 2022 après la mise à l'étude de celles-ci, afin de les prioriser comme cela a été fait en cette séance pour les fiches des lots 2 et 3. Pour rappel, la fiche 1.1 sera à exposer au PAT, *Pôle d'Aménagement du Territoire*, lors de la présentation du PCDR pour validation et donc à réaliser en premier lieu.

L'objectif sera donc, en 2022, de mettre à l'étude ces fiches-projets, dites prioritaires (lot 1) et de les prioriser. A cet effet, il est essentiel d'apporter plus de précisions concernant celles-ci :

Programme envisagé pour la Fiche 2, ENTITE, Acquérir un terrain pour y construire une halle événementielle polyvalente pouvant accueillir diverses activités socio-culturelles, économiques ou touristiques valorisant la commune



La halle est à concevoir comme un espace couvert avec une possibilité de grandes ouvertures vers l'extérieur. Les parties techniques et sanitaires seront fermées. Elle sera équipée en eau, égouttage et électricité.

- Un grand espace libre au sol permettra une polyvalence au niveau des occupations et une flexibilité d'utilisation du lieu ;
- Un espace fermé comprendra : points d'eau, sanitaires, espace technique avec points d'alimentation électriques et un local de rangement polyvalent et modulable ainsi qu'un espace bar/cuisine ;
- Une partie du site accueillera un ensemble de distributeurs qui seront mis à la disposition des producteurs locaux afin de leur offrir une possibilité de commercialisation de leur production avec une visibilité et une accessibilité optimale. Cette partie devra s'intégrer de manière visible et accessible à tout moment mais de façon sécurisée.

Le site se situe entre un environnement très ouvert avec un voisinage résidentiel, commercial et le poste ELIA de la Rimière. Le parti architectural et l'aménagement des abords avec un espace vert convivial et du mobilier urbain devront assurer :

- Une bonne intégration de l'infrastructure dans son environnement ;

- Une plus-value environnementale ;
- Un espace vert tampon vis-à-vis des habitations voisines situées à l'ouest de la parcelle.

Les abords devront être étudiés afin de prévoir une bonne accessibilité en voiture, à pied, à vélo mais aussi aux PMR. Les possibilités de stationnement pour les voitures et vélos devront être intégrées dans le projet permettant ainsi l'accueil des visiteurs mais également une utilisation de cet espace ouvert pour des événements extérieurs profitant des abords en plus de la partie couverte.

Programme : +/- 4.000m²

La parcelle 1C460C située entre les habitations rue des Roses, la rue du Château d'Eau et le pylône existant est à étudier et aménager. Les surfaces devront être affinées lors de l'étude de l'avant-projet.

Halle couverte : +/- 1.000-1.300m²

Un espace couvert en toiture, fermé vers les riverains à l'ouest ainsi que vers la N63 au nord avec une possibilité d'ouverture à l'avant et sur le côté (système de portes ou volets).

Cette surface sera équipée en électricité (luminaires et prises en quantité suffisante), en égouttage et en points d'eau.

La structure devra permettre une occupation maximale de l'espace et une grande flexibilité d'utilisation et prévoir un report des charges sur le périmètre.

Un espace pour les distributeurs de produits locaux devra s'y intégrer de manière visible et facile d'accès (côté est = côté parking) tout en assurant une certaine sécurité contre le vandalisme. Idéalement, le côté est du bâtiment serait ouvert mais couvert par un débord de toiture pour un plus grand confort d'utilisation et une possibilité d'étendre les activités vers l'extérieur en ouvrant une partie de la façade est.

L'ensemble devra comporter également un local de rangement, un local technique, des sanitaires et un espace cuisine/bar. Le local de rangement devrait pouvoir servir à l'occasion de salle de réunion. Les parties, rangement, techniques, cuisine/bar et distributeurs devront être accessibles par l'extérieur au moyen d'un véhicule/camionnette afin de faciliter le transport du matériel et les livraisons. L'espace bar/cuisine devra pouvoir s'ouvrir sur la halle.

Espaces publics aux abords : +/- 2.700-3.000m²

Les abords devront combiner des accès aisés pour tout public (voitures, vélos, piétons, PMR, camionnettes de livraison, brasseur, producteurs, etc.), des espaces de stationnement et des espaces verts.

L'espace public autour de la halle devra combiner la possibilité de stationnement d'une capacité d'environ 100 places à une utilisation polyvalente, tout en restant modulable pour étendre des activités autour et surtout à côté de la partie couverte.

L'aménagement favorisera l'élément végétal avec une perméabilité du sol ainsi que des

aménagements de convivialité au niveau des circulations piétonnes et du mobilier urbain.

Recommandations :

- Gestion des eaux de ruissellement, perméabilité des sols au niveau de l'espace public et récupération des eaux de pluie ;
- Utilisation de matériaux durables ;
- Flexibilité d'utilisation du site ;
- Gestion des circulations piétonnes et PMR, des accès motorisés et des vélo sécurisés ;
- Prise en compte de l'acoustique afin de limiter les nuisances sonores pour le voisinage dans l'exploitation future du site ? ;
- Prise en compte de l'éclairage naturel et artificiel pour une utilisation rationnelle de l'énergie ;
- Sécurisation du site en dehors des périodes d'utilisation hormis l'espace vert public et l'espace dédié aux distributeurs de produits locaux ? ;
- Aménagement des abords de manière conviviale et favorable à la biodiversité ;
- Signalétique qui assure une bonne visibilité et lisibilité des lieux ;
- Pertinence de l'équipement de la toiture en panneaux photovoltaïques, à préciser ?

Discussion et éléments ajoutés par la CLDR

Pour information, ELIA souhaite étendre son poste (extension C457G et C460C – voir carte). C'est pourquoi, la Commune ne souhaite acheter qu'une partie de la parcelle libre. La parcelle inhabitable concernée est de 4.000 m² (en zone industrielle). En effet, il ne faut pas sacrifier des zones dédiées à de l'habitat, très précieuses et prisées sur la commune. M. BIHET explique que si le projet ne voit pas le jour à cet endroit stratégique, aux nombreux atouts, la question du lieu sera très compliquée. Nonobstant, cette hypothèse sera étudiée par le bureau d'études.

Au vu des technologies actuelles et afin d'être un modèle pour la Région Wallonne, M. LANNOIS propose d'équiper cet espace de technologies énergétiques telles que des panneaux solaires, une pompe à chaleur, un système de ventilation, etc. afin de chauffer le bâtiment à quasi zéro coût (sans énergies carbonées). M. BIHET précise que cela a déjà été mis en place pour la nouvelle école et qu'il souhaite également, dans la mesure du possible, que ce bâtiment soit auto-suffisant. Attention que cette infrastructure sera autant ouverte que fermée. M. BIHET propose, dans les contraintes notées dans le CSC, *Cahier Spécial des Charges*, d'étudier l'efficacité énergétique nonobstant les contraintes imposées, à savoir que la halle puisse être ouverte ou fermée. Dans le cas de la géothermie, par exemple, les variations de température sont très faibles et donc cela nécessite un chauffage permanent.

Une précision au niveau du volet est également donnée. En effet, il faudra veiller à la sécurisation de celui-ci. M. LANNOIS propose une ouverture au niveau du toit. De plus, il émet l'idée d'un partenariat avec l'Institut de Botanique (Université de Liège) pour obtenir diverses essences indigènes d'arbustes, de fleurs, etc. pour agrémenter les extérieurs du bâtiment.

M. DAVID souligne le fait que cette halle devrait être modulaire avec de petits espaces séparés à l'intérieur qui donneraient la possibilité d'y présenter, notamment, des expositions permanentes.

Liste des chaînons de la Fiche 4, ENTITE/ TRANSCOMMUNALITE, Pallier le manque de liaisons douces et les chaînons manquants identifiés afin d'améliorer le réseau cyclable et de renforcer le maillage entre les villages et vers les communes voisines

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=DDB468E7D95D660BE053D5AFA49D3E72>

Les attentes communales et citoyennes en faveur de nouvelles ou actuelles liaisons cyclopédestres sont nombreuses. Certaines sont déjà prévues dans le cadre de **divers plans d'investissements et de subsides attendus ou espérés (PIC, WACY, LEM, mobilité active, PIWACY, etc.)** :

- Liaison nord/sud (Neuville au nord, Rotheux et Plainevaux au sud) par un passage cyclopédestre sécurisé sous la *Route du Condroz* au *carrefour du Chêne Madame* (SPW, aménagement du carrefour de la N63) ;
- Liaison trans-communale entre Neuville Domaine et Seraing par la *route de Seraing*, entre le *carrefour du Chêne Madame* situé entre Rotheux, Plainevaux et Neuville-Domaine et l'*athénée de l'Air Pur* par une piste en site propre de 2,5m (subside LEM avec la ville de Seraing) ;
- Liaison Rotheux - Plainevaux par un aménagement du carrefour *Al'Pirgotte/rue des Chartreux* et un chemin réservé aux piétons et cyclistes d'une largeur de 2,5m en parallèle à la *rue des Chartreux* par le sud du parc du château de Plainevaux, au-dessus du Bruta (plan mobilité active) ;
- Pour rejoindre le *carrefour du Chêne Madame* depuis Rotheux (àpd de la rue Limite) et Plainevaux (àpd d'Al'Pirgotte) : création d'une piste en site propre de 2,5m le long de l'*avenue Marcel Marion* (PIC) ;
- Amélioration de la traversée de Rotheux : par l'aménagement d'une piste cyclo piétonne d'une largeur de 2m séparée de la voirie par des potelets, espacés d'yeux de chats et un marquage *rue du Château d'eau* (fiche WACY), *rue Bellaire* et *rue Sart Laurent* (PIC) ;
- Liaison entre Neuville Domaine et le Rognac du *rond-point du chêne Madame* à l'*Avenue de la Chevauchée* par une piste en site propre de 2,5m passant par une parcelle boisée (PIMACY) ;
- Liaison entre Neuville Domaine, Neuville Rognac et Neuville village par : la réalisation d'une BCS et de dispositifs ralentisseurs *Avenue de la Chevauchée* (entre la piste en site propre et la *Drève des Faisans*), le traitement du revêtement et la création d'une BCS *Drève des Faisans*, *Avenue du bois Impérial de Rognac* et *Enclos aux Epines* et la réfection du revêtement en place *Rue de l'Ermitage* (jusqu'à l'*Av. du Bois Imperial*) avec la création d'une BCS (WACY ou PIWACY) ;
- Traversée de Neuville : par la création d'un SUL et marquage de BCS *rue du Village* vers liaison *Allée du Château* ;
- Liaison Neuville village vers Rotheux par : la création d'une BCS via le quartier des oiseaux : *Rue Joseph Wauters*, *Rue 4 bonniers*, *Avenue des Ramiers* et *route d'Esneux*.

Ces chaînons viennent se raccorder à certaines parties déjà existantes :

- Rue des Moges, chemins autour du hall de Rotheux et Fontaine Paulus entre Rotheux et la Rimièrè ;
- Allée du Château avec son cheminement en site propre qui permet de rejoindre le centre de Neuville à pd la rue de l'Ermitage ;
- Ancien tram vicinal entre Strivay (Fine Pierre), Plainevaux, la N63 et le chemin forestier permettant de rejoindre Boncelles.

Des solutions de stationnement sont également prévues :

- 11 sites couverts et non couverts collectifs (fiche WACY) : aux futurs parkings de covoiturage aux carrefours des 7 Fawes et du Chêne Madame, aux halls omnisports de Rotheux et Neuville, à la MDJ de Plainevaux, 57 chaussée de Marche, au service cadre de vie, aux écoles de Neuville Domaine, Rotheux, Plainevaux et à l'école libre ;
- Certains sites comprendront des bornes de recharges pour vélos électriques (POLLEC) : halls omnisports de Rotheux et Neuville, MDJ de Plainevaux et aux futurs parkings de covoiturage aux carrefours des 7 Fawes et du Chêne Madame.

La région wallonne projette également des aménagements dans lesquels le réseau neuprén s'inscrira :

- La sécurisation des déplacements cyclo piétons le long de la N63 entre les *carrefours des 7 Fawes* et du *Chêne Madame* ;
- Un corridor vélo qui suivra l'axe de la route du Condroz mais son tracé n'est pas encore défini par une étude (actuellement en cours).

D'autres chaînons pourront venir parfaire ou compléter ce maillage afin d'aboutir à un réseau complet et cohérent (= ce qui sera repris dans la fiche-projet principalement en LOT 1 du PCDR)

- **Entre Plainevaux et Strivay**, une réflexion serait à mener afin de :
 - Solutionner l'étroitesse de l'accès à l'*ancien tram vicinal* par la Grand'Route (N683) avec une liaison en site propre et sécurisé : acquisition et aménagement d'un **chemin réservé de 3m de large** pour relier la Grand'Route (en face de la rue du Centre) jusqu'à la partie publique de l'ancien tram vicinal → +/- 200 m de chemin privé (**achat + aménagement**)
→ Localisation :
<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D7720589B947BF37E053D5AFA49DA5AA>
 - Améliorer l'**assiette de l'ancien tram vicinal**, en parallèle à la Grand 'Route, sur une **largeur de 3m** entre Plainevaux et Fine Pierre → +/- 1.330 m de **chemin à améliorer** en complétant le ballast actuel par un stabilisé
→ Localisation :

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D7720589B948BF37E053D5AFA49DA5AA>

- Améliorer le tronçon de la *rue Fine Pierre* à Strivay : réalisation d'un marquage **BCS** (bande cyclable suggérée) et d'une signalisation pour les cyclistes : rue Fine Pierre, rue Strivay vers la rue Rosière (en complémentarité avec le projet de passerelle sur l'Ourthe) → +/- 600 m (rue Fine Pierre) + 520m (rue Strivay) **marquage BCS**

→ **Localisation** :

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D7720589B949BF37E053D5AFA49DA5AA>

- **Entre Plainevaux et Bonsgnée et possible liaison trans-communale vers Anthisnes** : réflexion à mener quant au rallongement d'un tronçon existant vers Anthisnes (*partie de l'ancien tram vicinal à acquérir à cet effet*) :

- Amélioration de l'**assiette d'un chemin communal** entre l'ancien tram et la route de Bonsgnée sur une **largeur de 3m** → +/- 140 m + 390m de **chemin à améliorer** (compléter le ballast actuel par un stabilisé)

→ **Localisation** :

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D772D8371C1A940FE053D5AFA49D02F1>

- **Acquisition** et aménagement d'une partie de l'assiette de l'ancien tram vicinal et aménagement d'un **chemin réservé de 3m de large** pour relier la route de Bonsgnée au chemin vicinal n°6 → +/- 600 m de **chemin privé (achat + aménagement)**

→ **Localisation** :

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D772D8371C1B940FE053D5AFA49D02F1>

- Aménagement du **chemin vicinal n°6**, la havée du renard, à Bonsgnée sur une **largeur de 3m** avec un ouvrage d'art pour passer le ruisseau de Plainevaux → +/- 350 + 220 m de **chemin à aménager**, 2^{ème} partie à travers pré, pas de fondation existante, clôture + ouvrage d'art pour passage ruisseau à prévoir

→ **Localisation** :

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D772D8371C1C940FE053D5AFA49D02F1>

- **Entre Rotheux-Rimièrre et Ehein**, vers Saint-Séverin et le Condroz une liaison trans communale serait possible par :

- L'aménagement d'un *chemin réservé* entre la rue Labay en *lisière du bois des Haies des Moges* jusqu'à un vaste tunnel existant sous la N63 à l'arrière de la pêcherie et un chemin aboutissant sur la Chaussée de Marche : aménagement du **chemin du bois des Haies des Moges** sur une **largeur de 2,5m** (servitude publique) → +/- 1.230 m de **chemin à aménager**

→ **Localisation** :

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D772D8371C1D940FE053D5AFA49D02F1>

- La réhabilitation et l'aménagement du *chemin n°3, Tige d'Ehein*, ensuite, entre la Chaussée de Marche et le Chemin du Bida : aménagement du **chemin vicinal n°3** sur une **largeur de 3m** avec une plantation d'une haie naturelle coupe-vent → +/- 750 m de **chemin à aménager**

→ **Localisation** :

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D772D8371C1E940FE053D5AFA49D02F1>

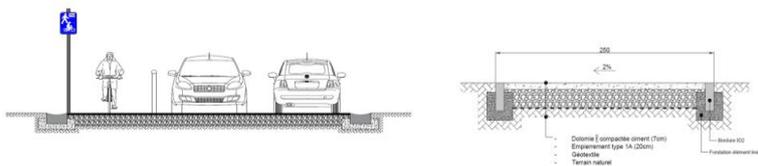
➤ **Entre Neuville Village et Rognac, il faudrait :**

- Développer un aménagement en chemin réservé du *Chemin Madame* à Neuville (accès à la Réserve Naturelle) : aménagement du **chemin vicinal n°10** de Neuville sur une **largeur de 2m** entre le Chemin madame et la réserve naturelle → +/- 570 m de **chemin à aménager**

→ **Localisation** :

<https://geoportail.wallonie.be/walonmap#SHARE=D772E3FF1CD6C7E4E053D5AFA49D5A8F>

➤ Etc.



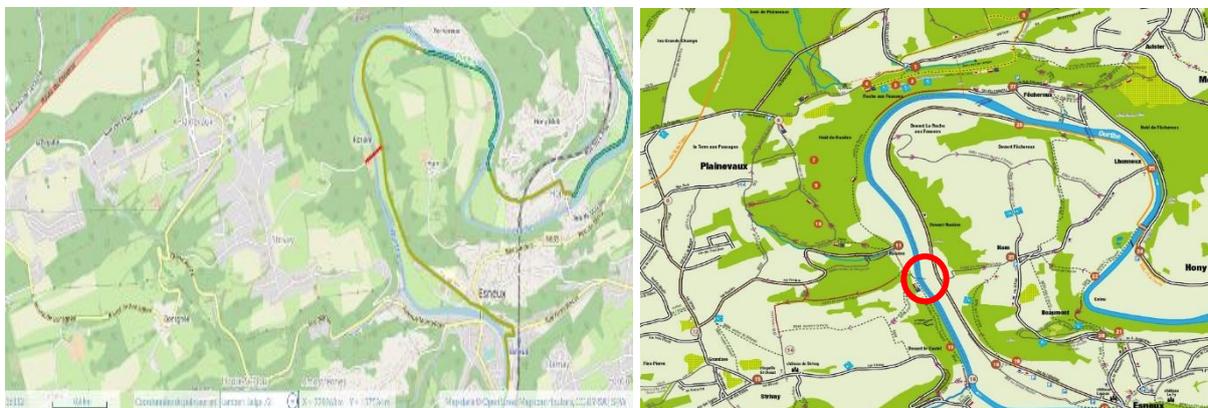
Discussion et éléments ajoutés par la CLDR

Mme LIMBURG a proposé de montrer directement les tronçons sur le site WalOnMap afin de faciliter la compréhension et ainsi la lecture du projet. Voici la légende :

- **En rouge** = tronçons PCDR proposés en lot 1 ;
- **En bleu** = pistes cyclo-pédestres en site propre (déjà existantes ou planifiées) ;
- **En orange** = pistes cyclables (marquages au sol) en voiries seulement ;
- **En vert** = chemins forestiers, récemment refaits ou en état, où les cavaliers, cyclistes, etc. peuvent se promener.

Plusieurs membres ont soulevé l'importance de proposer des itinéraires accessibles pour les cavaliers, très nombreux sur la commune. La Commune prend bonne note, malheureusement, nous nous trouvons ici dans le cadre de projets uniquement à destination de la mobilité douce dite « utilitaire ».

Compléments d'informations, Fiche 6, STRIVAY/ TRANSCOMMUNALITE, Créer une liaison douce en site propre vers le RAVeL de l'Ourthe par une passerelle au-dessus de l'Ourthe à hauteur de Rosière



Site classé, inscrit au patrimoine exceptionnel de Wallonie → intérêt scientifique et paysager, protection et conservation d'un paysage remarquable et du caractère naturel des berges.

Présence d'une Zone Natura 2000.

L'Ourthe est large de +/- 55m à cet endroit et la zone inondable de +/- 150m.

Contraintes imposées :

- **AWAP** : structure minimale, légère, basse, proche des berges ;
- **DNF** : respect des espèces dans l'organisation du chantier, installation étroite, fine et transparente ;
- **SPW voies hydrauliques** : pas d'appui dans la rivière, portée de plus ou moins 55 mètres, tablier à au moins 1 mètre au-dessus du plus haut niveau des eaux (étude à réaliser), structure basse assortie d'un mécanisme mobile garantissant la libre expansion des eaux en cas de crue ;
- **CRO** : pas d'engin lourd dans le lit de la rivière lors du chantier et prévention de la propagation des espèces invasives (renouée du Japon et balsamine de l'Himalaya). Il faut également veiller au ruissellement dans l'axe de l'ancien gué.

Discussion et éléments ajoutés par la CLDR

M. BIHET explique que les contraintes précitées, ci-dessus, seront données au bureau d'études en leur demandant d'imaginer un projet qui prennent compte de ces éléments. Mme LIMBURG explique qu'il ne peut pas avoir d'appui dans le lit de la rivière, cela ferait office de barrage.

Programme envisagé pour la Fiche 13, NEUVILLE, Réhabiliter les locaux communaux du « 57 » en une Maison de la citoyenneté offrant aux lieux une nouvelle dimension intergénérationnelle, interculturelle et interscolaire



Capacité à prévoir :

Optimiser l'utilisation de l'espace en vue d'offrir une capacité maximale à la nouvelle infrastructure.

Fonctions à couvrir :

- Salle polyvalente pour réunions, festivités, activités de l'école ;
- Déplacement du bureau pour les consultations ONE : bureau/cabinet + salle d'attente à prévoir directement mitoyen avec le bâtiment de la crèche ;
- Rendre les sanitaires accessibles depuis toutes les parties du bâtiment ;
- Espace cuisine en relation avec la salle polyvalente ;
- Espace expositions et réunions en lien avec la bibliothèque ;
- Prévoir une meilleure circulation et distribution dans le bâtiment ;
- Maintenir 2 entrées : à l'avant et à l'arrière.



→ Assurer une continuité aux occupants actuels : bibliothèque communale à l'étage (accessible les mercredis 17h00-19h00, vendredis 13h00-17h00 et samedis 10h00-13h00) école (psychomotricité dans la salle 2 matinées par semaine), ONE (consultations/ateliers 1 à 3x/mois), 3x20 (réunions dans la petite salle à l'avant).

L'emprise au sol du bâtiment : 348m² actuellement

A revoir dans le cadre du projet.

Abords et stationnement :

Stationnement à revoir pour une utilisation optimale de l'espace et des circulations tout en garantissant une circulation piétonne et cyclable sécurisée (stationnement vélo à intégrer), amélioration de la cour à l'avant et des espaces verts à l'arrière.

Accessibilité piétonne et cyclable :

La liaison cyclable entre Neuville village et Rotheux passera par la rue du Village à l'arrière du bâtiment, un accès direct est donc possible.

Espace de convivialité :

Possibilités dans la cour avant et à l'espace vert à l'arrière : avec un jardin aromatique/potager ? une mare ? Etc. ?

Discussion et éléments ajoutés par la CLDR

M. ANSIA, membre actif du Comité de quartier, aimerait que le projet comprenne la création d'une nouvelle cuisine équipée, style kitchenette, qui pourrait être sécurisée avec un volet ou autre système de fermeture pour en empêcher un usage inopiné. De plus, il ajoute que pour tous petits travaux tels que peinture, rangement, etc. le Comité de quartier est plus que motivé. En effet, de nombreux bénévoles pourront être sollicités.

M. BIHET partage aux membres une volonté qui est de créer une extension rez+1 au niveau de l'espace vide entre l'ONE et le bâtiment du 57. M. DAVID ajoute qu'une réévaluation de la qualité du bâtiment devrait être étudiée dans le cadre du projet. De plus, l'accès PMR devra être absolument revu. Actuellement, les PMR n'ont pas accès à la bibliothèque à l'étage (mettre un ascenseur ?). La bibliothèque devra également être transformée pour la rendre plus attrayante et moderne.

Un membre attire l'attention sur la demande d'espaces pour le blocus des étudiants. M. BIHET explique qu'il y a déjà une affectation du 57 pour le blocus des étudiants, très bien géré par l'une d'entre eux qui se charge de la permanence. Cette affectation, très demandée et déjà bien gérée, est à conserver.

L'aménagement des extérieurs comprendra, notamment, un jardin aromatique. Un lien sera donc à faire avec une fiche du lot 0 relative à la verdurisation de la commune. Le bâtiment du 57 a également déjà été verdurisée dans le cadre de la végétalisation des façades des bâtiments communaux.

En outre, la circulation sera à réguler en mettant en place, par exemple, un sens unique avec une entrée d'un côté et une sortie de l'autre. En effet, les accès au 57 sont relativement étroits et donc dangereux, principalement, pour les usagers doux.



Un membre attire également l'attention sur l'espace de stockage situé derrière le 57. M. BIHET explique que cet espace de rangement est indispensable. Cependant, il serait judicieux de le vider afin d'y remettre de l'ordre, le détruire et y placer un conteneur « habillé », avec un bardage par exemple, pour lui redonner un coup de modernité. La question relative à un nouvel espace de stockage sera donc insérée dans le projet.

Enfin, Mme LIMBURG précise que le bâtiment devra être modulable afin d'y accueillir diverses activités. La circulation hors du bâtiment doit autant être revue que celle dans le bâtiment.

6. Divers (dont la démission de Mme Marie-Ange LECLERE)

Mme LECLERE nous a fait part de son souhait de démissionner de la CLDR par manque de temps, le 28 janvier 2022, par mail. Avec son accord, nous actons donc son départ et avons choisi une remplaçante, aux critères similaires, Mme Maryline HENROTTIN. Les membres de la CLDR ont validé ce changement, à l'unanimité.

7. Conclusion

M. BIHET remercie tous les membres pour leur présence et clôture la réunion à 21h45.